

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<p>Séance du 25 mars 2024</p> <p>Date de convocation 18 mars 2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>En exercice..... 27</p> <p>Présents 21</p> <p>Pouvoirs 05</p> <p>Votants 26</p>	<p>Le vingt-cinq mars deux mil vingt-quatre à 18h33, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Karine BOTTE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Carole HERVAGAUT, Pascal MARIE, Corentin LECOMTE, Monique INFRAY, Anthony LE PENNEC, Manuella FERREIRA, Maryvonne DAVOT, Arnaud DAMIEN, Philippe MAUGER, Nadine DESCHAMPS, Danielle BERTRE, Guy COTTREZ, , Stéphane BREHAM, Hervé LOUR, Chantal INFRAY, William BERTRAND</p> <p><u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Léon TAISNE à Philippe MAUGER, Albert NANIYOULA à Marie-Claude LAURET, Ludovic GUIOT à Carole HERVAGAUT, Mourad AFIF-HASSANI à Monique INFRAY, Olivier MOHLO à Guy COTTREZ</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Daniel BREINER</p>
--	--

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

24.25 – FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES – ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET VILLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique que le Compte Administratif 2023 se solde avec un résultat cumulé positif de (+) 190 663,83 euros, soit un résultat net affectable à la gestion 2024 de (+) 190 663,83 euros après prise en compte du déficit de financement des restes à réaliser.

Le résultat net affectable se décompose comme suit :

- (+) 236 475,33 € en section de fonctionnement (66 041,64 € de résultat 2023 + 170 433,69 € de report 2022),
- (-) 45 811,50 € en section d'investissement (395 112,45 € d'excédent – 440 923,95 € de restes à réaliser).

Ce déficit d'investissement devra être comblé par une partie de l'excédent de fonctionnement. Il est principalement dû à la non réalisation de la vente d'un terrain sous compromis qui a été réinscrit dans le BP2024.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	7 714 744,05	7 555 084,42	791 247,41	A1	631 587,78
Investissement	2 276 007,61	2 050 306,34	620 813,72	A2	395 112,45
Dont 1068		36 583,28			
Fonctionnement	5 438 736,44	5 504 778,08	170 433,69	A3	236 475,33

RESTES A REALISER (4)						
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	1 320 954,70	III + IV	880 030,75	B1	-440 923,95
Investissement	I	1 320 954,70	III	880 030,75	B2	-440 923,95
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	190 663,83
Investissement	A2 + B2	-45 811,50
Fonctionnement	A3 + B3	236 475,33

Au-delà des chiffres, ce résultat doit être analysé sous plusieurs angles.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

fin du budget tout au long de l'année 2023.

ID : 027-212704696-20240325-24_25-BF



Tout d'abord les outils de gestion et procédures de contrôle mis en place ont permis un pilotage affiné du budget tout au long de l'année 2023. L'ajustement par des transferts de ligne à ligne du budget, traduit par trois décisions modificatives, a permis de répondre au plus près au besoin des services et de piloter finement les charges de structure. Par ailleurs, dans une logique de précompte administratif, la décision modificative n°3 a permis de traduire budgétairement la sincérité de l'exécution budgétaire.

Cet exercice a été d'autant plus important au regard du contexte inflationniste (augmentation du coût de l'électricité, des matériaux, des denrées alimentaires, ...), de la double augmentation du SMIC et prime pouvoir d'achat.

En effet, l'inflation a impacté lourdement les charges de la commune mais le pilotage affiné des dépenses et la sobriété énergétique instaurée dans chaque bâtiment a permis d'amortir ce contexte défavorable.

En fin d'année 2023, l'Etat a poursuivi son dispositif de « filet de sécurité inflation », pour aider les communes en difficulté face à l'augmentation des charges. Nous n'avons pas encore la confirmation de l'éligibilité de la ville à ce dispositif dont le versement ne sera effectué qu'en décembre 2024.

Aujourd'hui, tous ces efforts permettent de présenter un compte administratif respectueux des principes réglementaires que sont l'annualité et la sincérité et la notion d'image fidèle.

Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des résultats comptables conformément à la nomenclature M57.

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	5 438 736,44	G	5 504 778,08
	Section d'investissement	B	2 276 007,61	H	2 050 306,34
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	170 433,69 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	620 813,72 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A+B+C+D	7 714 744,05	= G+H+I+J	8 346 331,83
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 320 954,70	L	880 030,75
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 320 954,70	= K+L	880 030,75
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	5 438 736,44	= G+I+K	5 675 211,77
	Section d'investissement	= B+D+F	3 596 962,31	= H+J+L	3 551 150,81
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	9 035 698,75	= G+H+I+J+K+L	9 226 362,58

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Le pilotage fin du budget tout au long de l'année aura permis d'atteindre un réalisé très proche du prévisionnel comme le montre le tableau ci-dessous :

Fonctionnement	BP 2023	DMs	Total BP+DMs	CA 2023 (hors vente d'actif)	Différentiel	Ecart par rapport au prévisionnel
Dépenses (hors 675)	4 599 950,39 €	306 102,27 €	4 906 052,66 €	4 791 818,41 €	-114 234,25 €	-2,33%
Recettes (hors 775)	4 599 950,39 €	306 102,27 €	4 906 052,66 €	4 863 158,08 €	-42 894,58 €	-0,87%

Monsieur le Maire tient évidemment, à associer et remercier l'accompagnement de leur comptable assignataire dans cette démarche. Malgré cette nouvelle étape de confirmation d'un pilotage financier maîtrisé, le travail doit se poursuivre sur les années à venir pour conforter et améliorer la capacité d'autofinancement des futurs investissements.

En section de **fonctionnement**, le résultat propre à l'exercice 2023 ressort à (+) 66 041,64 euros.

Votée, hors reprise du résultat de la gestion de l'exercice précédent, pour un montant de (+) 170 433,69 euros, l'épargne brute* (hors vente d'actif d'un montant de 646 918,03 €), c'est-à-dire la part des ressources courantes dégagée au ressort à 408 mille euros ((+) 43 mille euros par rapport à 2022). Le niveau d'épargne brute réalisé permet de couvrir le remboursement du capital de la dette, égal à 249 mille euros.

* *Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement*

L'amélioration de la qualité de signature de la commune peut être appréhendée par l'analyse de l'évolution de la marge d'autofinancement courant (MAC). Ce ratio se calcule comme le rapport entre les charges de fonctionnement augmentées du remboursement du capital de la dette et les ressources de fonctionnement. Pour l'exercice 2023, la MAC (hors vente d'actif) est calculée à 0,96 contre une prévision initiale à 0,98 lors du BP 2023.

* *MAC = (dépenses réelles de fonctionnement + capital emprunt) / recettes réelles de fonctionnement*

En section d'**investissement**, le résultat de clôture affiche un déficit de financement de (-) 225 701,27 €. Après reprise du report à nouveau issu de la gestion antérieure pour un montant de (+) 620 813,72 €, le résultat de la section d'investissement présente un excédent de financement de (+) 395 112,45 €.

Les restes à réaliser en section d'investissement inscrits pour (+) 880 030,75 € en recettes, et (+) 1 320 954,70 € en dépenses, présente un déficit de financement de (-) 440 923,95 €.

En données consolidées, on obtient donc un excédent en section de fonctionnement de (+) 236 475,33 € et un déficit de financement de la section d'investissement de (-) 45 811,50 € (395 112,45 – 440 923,95), laissant ainsi un résultat cumulé « affectable » à la gestion 2024 de (+) 190 663,83 euros.

Section de Fonctionnement

Ressources de Fonctionnement

Votées pour un montant de 4,736 millions d'euros, les ressources courantes sont comptabilisées au compte administratif 2023 pour un montant de 4,849 millions d'euros, hors produits liés à la vente d'éléments d'actif pour 1 euro (R775), soit un écart favorable de (+) 113 mille euros.

Le poste **Fiscalité (dont impôts et taxes)**, avec un résultat à 2,892 millions d'euros contre une prévision à 2,791 millions d'euros, présente un écart favorable de 101 mille euros.

Le poste **Dotations Budgétaires** présente une exécution conforme aux prévisions budgétaires avec une réalisation à hauteur de 1,425 million d'euros contre une inscription à 1,416 million d'euros.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) connaît une certaine stabilité par rapport à l'exercice 2022, avec une recette de 238 479,00 € contre 239 703,00 € en 2022. La DSR a progressée avec un montant perçu de 245 376 euros contre 212 177 € en 2022.

Le poste **Produits du Domaine** s'inscrit dans une analyse générale avec un résultat à 329 mille euros, est quasiment conforme à la prévision budgétaire de 334 mille euros.

Estimé à hauteur de 1,417 millions d'euros, le poste **Participations Reçues** est arrêté à 1,425 millions d'euros. Soit un réalisé conforme au prévisionnel.

Pour rappel, en M57 les droits de mutation sont comptabilisés au niveau des participations reçues.

Les participations CAF (Contrat enfance Jeunesse et Prestations de Services), participent également à ce résultat à l'appui du travail réalisé en décisions modificatives suivant le principe de l'annualité budgétaire et la notion de droits acquis rattachés.

En 2023, la collectivité a basculé du CEJ vers la CTG (Convention Territoriale Globale) de l'Agglomération Seine Eure. Les recettes CAF liées à ce nouveau dispositif ont été conformes aux prévisions budgétaires.

Les autres participations sont conformes à l'exécutoire 2023.

Le poste **Recettes en Atténuation de la Masse Salariale** est conforme prévisionnel avec un résultat à 162,2 mille euros pour une prévision évaluée à 161,5 mille euros.

Il regroupe principalement le remboursement du personnel supporté par la ville et affecté à la Résidence des Pins et au Camping, les recettes adossées aux emplois aidés financés par l'Etat et l'ensemble des indemnités journalières (principalement remboursement d'assurances des agents en arrêt longue maladie). L'ensemble des éléments relatifs à la masse salariale étant désormais pilotés et suivis à l'appui de tableaux de bord, leur projection en phase décisions modificatives se confirme donc au compte administratif.

Le poste **Produits d'Activités** ou produits de services issus de la tarification affiche un résultat de 266 mille euros, conforme au prévisionnel de 269 mille euros (montant BP + DMs).

Enfin, le poste **Produits Exceptionnels**, présente à l'issue de l'exécution budgétaire 2023, un montant favorable de (+) 2 943,85 euros par rapport au prévisionnel BP. Cet écart est principalement dû à

De manière générale sur la partie Recettes de Fonctionnement, on peut conclure que les chiffres constatés à l'issue de l'exécution 2023 confirment les hypothèses formulées en décision modificative numéro 3. Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est de 99,13% (hors vente d'actif)

✓ **Dépenses de Fonctionnement**

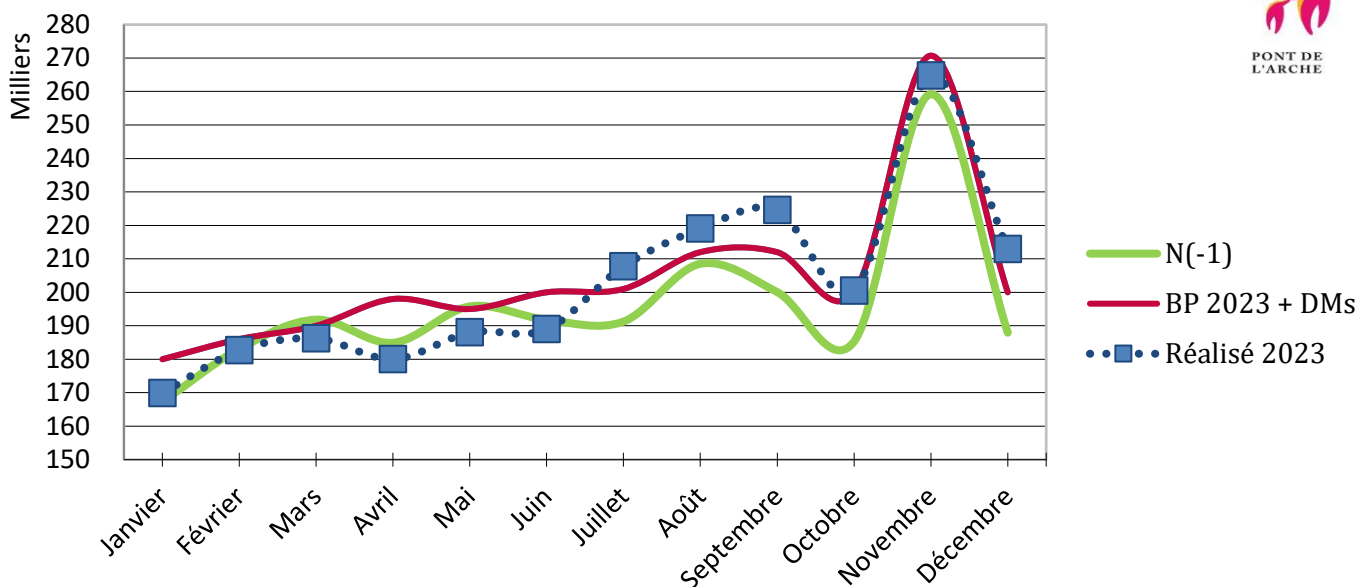
Les **Dépenses de Fonctionnement** comptabilisées au Compte Administratif s'élèvent à 5,44 millions d'euros (dont 646 918,03 € de valeurs comptables d'immobilisation cédée).

Au compte administratif 2023, le poste **Masse Salariale** présente un atterrissage arrêté à un montant de 2,496 millions d'euros contre une prévision à hauteur de 2,600 millions d'euros. Ce poste, qui représente 54,26 % des dépenses de fonctionnement (moyenne de la strate 54,77%) aura bénéficié d'une attention toute particulière compte tenu du poids qu'il représente et des changements constatés au cours de l'année (augmentation du point d'indice et double augmentation du SMIC). Dès janvier, des projections auront été réalisées jusqu'au mois de décembre, service par service et agent par agent, afin de piloter au plus juste le niveau de cette dépense. Ces projections auront ensuite donné lieu, chaque mois, à une analyse des écarts entre le projeté et le constaté afin de mesurer leur pertinence. A l'issue de l'exercice 2023, ce travail aura donc porté ses fruits avec un taux de réalisation de 99,49 % et une enveloppe non consommée de (+) 13,5 mille euros.

Le tableau de bord ci-dessous permet de présenter et mesurer les écarts sur la masse salariale issue de train de paie, de la manière suivante :

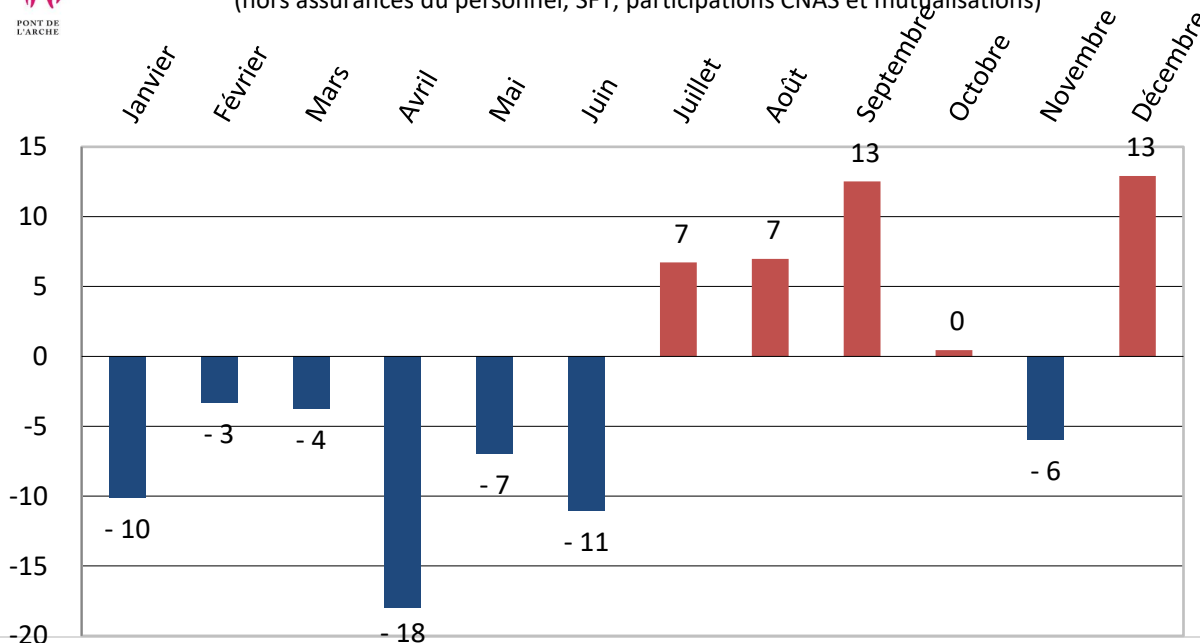
012 - Graphique - Tendance mensuelle

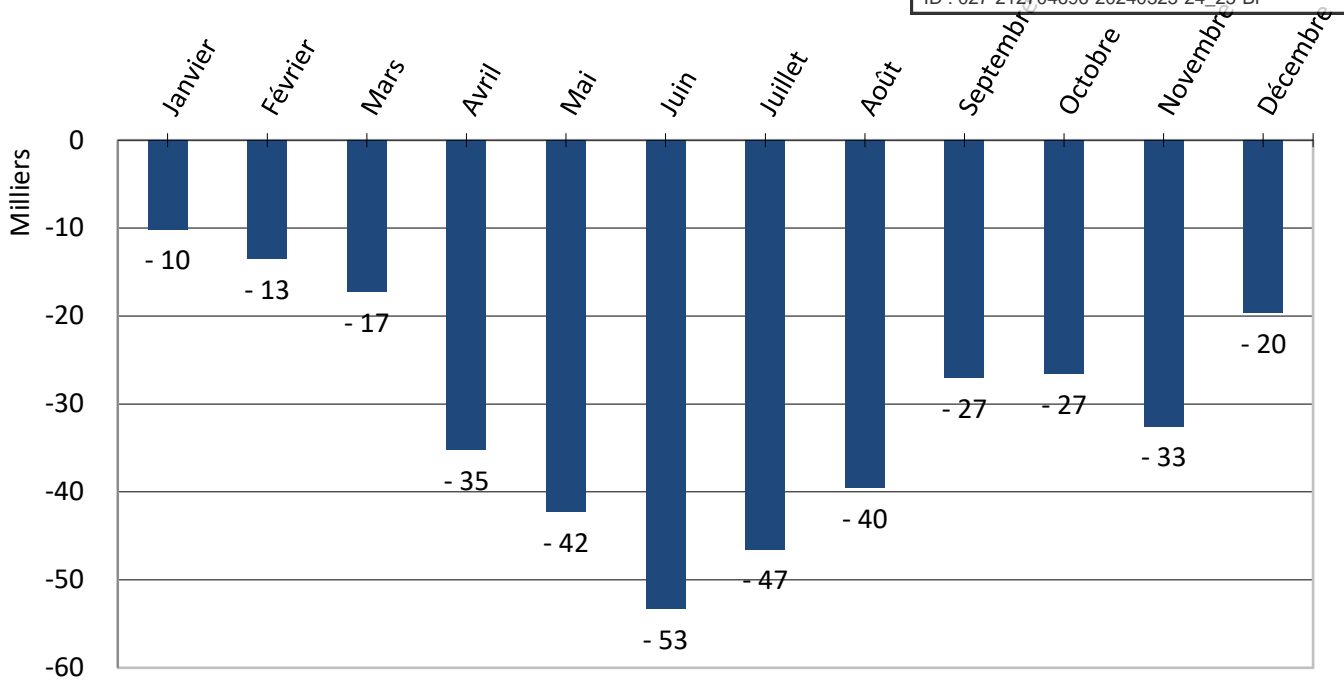
(hors assurances du personnel, SFT, participations CNAS et mutualisations)



012 - Graphique - Ecart mensuel constaté par rapport au BP+DMs

(hors assurances du personnel, SFT, participations CNAS et mutualisations)





Le poste **Dépenses Obligatoires** (indemnités élus, SDIS, syndicat du collège gymnase, taxes foncières, FPIC) est finalisé à hauteur de 324 mille euros et est conforme au prévisionnel.

Le poste **Charges de Structure** (locations immobilières, fluides, assurances, contrats, maintenance, carburants, téléphonie) conclut l'exercice à hauteur de 521 mille euros, en deçà (-) 12,5 mille euros par rapport au voté fixé à 533,5 mille euros. Malgré le contexte inflationniste et volatile, le niveau de dépense a été maîtrisé au même niveau que 2022 (+) 6 000 euros par rapport à 2022).

Les participations versées sont finalisées à hauteur de 303 mille euros. Montant conforme à la prévision budgétaire de 310 mille euros. De plus, l'ensemble des subventions au secteur associatif délibérées a été traité sur l'exercice.

Les crédits d'activité : leur réalisation sur l'exercice 2023 arrêtée à 522 mille euros est nettement en deçà du prévisionnel budgétaire ((-) 82,8 mille euros).

La dette : sur l'exercice 2023, la collectivité aura remboursé, au titre de l'amortissement contractuel de la dette, 249 mille euros. Le stock de dettes au 31 décembre est porté à 4,064 millions d'euros.

Cette dette, long terme à taux fixe, présente les caractéristiques suivantes :

Capital restant dû et taux moyen par nature			
		Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Ex/Ex Annuel)
Emprunts	8	4 064 438 €	1.97 %
Dettes (hors dérivés)	8	4 064 438 €	1.97 %

Répartition par prêteur

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 027-212704696-20240325-24_25-BF



Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	1 731 708,41 €	42,61 %
CREDIT AGRICOLE	1 339 682,71 €	32,96 %
CREDIT AGRICOLE NORMANDIE SEINE	993 046,99 €	24,43 %
Ensemble des prêteurs	4 064 438,11 €	100,00 %

Les épargnes

Ce sont les principaux indicateurs qui permettent d'apprécier la « santé financière » de la collectivité.

L'exercice 2023 se conclut sur une épargne brute, neutralisée des aliénations d'actif, de 408 mille euros soit une progression par rapport à 2022 de 43 mille euros (soit (+) 11,78 %).

Avec un amortissement de la dette constaté à 249 mille euros sur l'exercice, l'épargne nette, ou marge d'autofinancement courant, calculée à (+) 159 mille euros a augmenté par rapport à 2022. Elle reste insuffisante pour couvrir le remboursement total de l'emprunt mais doit être considérée comme une confirmation de l'exercice 2022.

Section d'investissement

Au titre des dépenses réelles d'investissement, ce sont 3,564 millions d'euros qui auront été réalisés sur l'exercice 2023 (dont 1,321 millions d'euros de restes à réaliser).

L'investissement majeur de l'exercice 2023 qui représente 906 385 euros, concerne la construction de l'espace culturel.

Les autres investissements concernent, les besoins d'équipement des services pour un montant total de 433 mille euros.

Selon le principe d'annualité budgétaire, l'état des restes à réaliser dont vous trouverez la liste ci-dessous, récapitule les reports de crédits d'investissement sur l'exercice 2024.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1,914 million d'euros dont 880 mille euros de restes à réaliser. Ces recettes se décomposent de la manière suivante : les subventions d'investissement pour 1,171 millions d'euros, le nouvel emprunt relais FCTVA pour 531,7 mille euros, le FCTVA pour 101,8 mille euros, la taxe d'aménagement pour 73 mille euros, et le virement volontaire de la section de fonctionnement pour 36,5 mille euros.

Il faut ajouter à ces recettes réelles, la vente du Tremplin et du bail emphytéotique pour 632 mille euros qui est comptabilisée en recettes d'ordre.



ETAT DES RESTES A REALISER EXERCICE 2023 - REPORTS DE CREDITS 2024
SECTION INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le



ID : 027-212704696-20240325-24_25-BF



	RECETTE	DEPENSE	SOLDE RAR
BUDGET PRINCIPAL	880 030.75	1 320 954.70	- 440 923.95
<i>Budget Annexe</i>			
CAMPING	-	4 620.00	- 4 620.00

Certifié exécutoire
A Pont de l'Arche, le 31 Décembre 2023

Destinataire
Ordonnateur 1 exemplaire
Trésor Public - 3 exemplaires

Le Maire

Richard Jacquet



Section (Code) I
Exercice budgétaire 2023
Budget BUDGET PRINCIPAL
Catégorie enveloppe (Tous)

ETAT DES RESTES A REALISER EXERCICE 2023 - REPORTS DE CREDITS 2024
SECTION INVESTISSEMENT



Vote	Nature	Nature (lib)	F°	Raison sociale	Objet de l'engagement	Sens	
						DEPENSE	RECETTE
13	1322	REGIONS	020	REGION NORMANDIE	SUBV° REGION PRORATAISE / CENTRE CULTURE		251 632.50
					terrain de foot à 5		20 000.00
	1323	DEPARTEMENTS	020	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L E SEI	SUBV° Cd27 / CENTRE CULTUREL		89 576.00
					terrain de foot à 5		21 768.00
	13251	GFP DE RATTACHEMENT	020	SEINE EURE AGGLOMERATION	SUBV° CASE / CENTRE CULTUREL		64 337.00
	1328	AUTRES	020	ASP FEADER	SUBV° FEADER EUROPE / CENTRE CULTUREL		172 272.25
					AGENCE NATIONALE DU SPORT		37 072.00
					terrain de foot à 5		30 000.00
	13411	DGE	020	PREFECTURE	DETR - ACOUSTIQUE - ARTS'CHEPONTAINS		5 666.00
					TREMLIN		187 707.00
Total 13							880 030.75
20	2031	FRAIS D'ETUDES	515	LA POSTE ROUEN	AUDIT ADRESSAGE ET REALISATION BAL	2 160.00	
	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	022	WEBEE DIGITAL	Site internet création 2023 (solde 75%)	5 467.50	
Total 20						7 627.50	
21	2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	70	PEPINIERES LECOYER	ARBRES 1 NAISSANCE 1 ARBRE	1 396.00	
	21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	020	VIGNON SAS ETS	REFECTION CHENEAU ET DESCENTE EP SALLE	4 789.42	
	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	211	APAN SARL	CABLAGE RJ45 ECOLE MATERNELLE LES LUTINS	7 392.00	
	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	020	ENVIRONNEMENT SERVICE	REFECTION SOLS SOUPLES PARC POMMERAIE	17 988.55	
	21351	BATIMENTS PUBLICS	020	CHUBB - SMATIS	REPLACEMENT CENTRALE D'ALARME INCENDIE	1 180.80	
					DALKIA	1 674.20	
	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	510	ABRI PLUS EQUIPEMENT	FOURNITURE BORNES VELOS - AVELO2	5 076.00	
	21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	514	ENEDIS - DR NORMANDIE	EXTENSION RESEAUX - 20 RUE CACHELEUX	2 785.68	
	21538	AUTRES RESEAUX	510	VEOLIA - SEESEN	REPLACEMENT DE POTEAU INCENDIE	10 296.11	
			512	ELECTRICITE INDUST DESORMEAU	FOURNITURE ET POSE EP - RUE DE GAULLE	8 201.23	
					POSE D'UN MAT D'ECLAIRAGE	3 098.44	
					FOURNITURES ET POSE DE CANDELABRE LUCIO	2 077.34	
	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	321	NEDAP FRANCE	CENTRE CULTUREL - LOT RFID	31 200.00	
			201	SIDER - CHANTOISEAU PRI	ACHAT NETTOYEUR CUREUR HP	1 727.66	
	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	01	CELDA ASCO	BAC A LIVRE - ECOLE MATERNELLE	198.00	
	2188	AUTRES	020	AMAZON BUSINESS	MATERIEL INFORMATIQUE	130.56	
					SEDI EQUIPEMENT	558.00	



Section (Code) I
 Exercice budgétaire 2023
 Budget BUDGET PRINCIPAL
 Catégorie enveloppe (Tous)

SECTION INVESTISSEMENT

Reports							Sens	
Vote	Nature	Nature (lib)	F°	Raison sociale	Objet de l'engagement	DEPENSE	RECETTE	
21	2188	AUTRES	212	CASAL SPORT	TAPIS JUDO ECOLE PRIMAIRE	1 412.08		
			281	6 FROID	FOURNITURE CHAMBRE FROIDE - RESTAURATIO	14 701.20		
Total 21						115 883.27		
	23	2314	020	MON LOGEMENT 27	VEFA TREMPLIN ML27	777 010.78		
		2313	311	AIB	MP21008 LOT 8 AIB REVISION 2023	5 417.03		
				ALYOS INGENIERIE	MP16009 MO CENTRE CULTUREL ALYOS	2 285.89		
				AVENEL	CP2022 LOT 13 AVENEL	18 918.04		
					MP21013 LOT 13 OS TVX SUPP ET REVISION	8 498.04		
				BONAUD - SAS	MP21010B COMPLEMENT CENTRE CULTUREL	927.36		
					MP21010A BONAUD 2023	1 338.62		
					MP21010 LOT 10 BONAUD	2 055.90		
				BOUTEL - COUVERTURE MAN GESTION	MP21005 DGD BOUTEL ESP CULTUREL	1 539.38		
				BRAY CM	CP2022 LOT 7 BRAY CM	22 549.78		
					MP21007 LOT 7 REVISION ET FIN DE MP	87 760.78		
				DE BIASIO	CP2022 MP21002 DE BIASIO	11 246.34		
				DEVILLOISE DE CHAUFFAGE	MP21014 DEVILLOISE LOT 14 AVENANT ET REV	35 081.53		
				DOLPIERRE	CP2022 LOT 3 DOLPIERRE	421.06		
					MP21003 CENTRE CULTUREL LOT 3 DOLPIERRE	928.98		
				LHOTELLIER TRAVAUX PUBLICS	MP21016 LOT 16 ATURA REVISION	26 314.60		
				ORONA - OUEST NORD	MP21015 ORONA REVISION	1 688.80		
				SRP	CP2022 LOT 12 SRP	5 024.93		
					MP21012 LOT 12 SRP	3 453.04		
				AGC	CP2022 LOT 4 AGC	5 324.44		
				ARTEFACT	CP2022 MP16009	31 665.51		
				AVA	CP2022 LOT 6 AVA	9 570.46		
					MP21006 AVA LOT 6 AVENANT 1 ET REVISIONI	17 682.48		
				LEBORNE B. PAYSAGISTE	FOURNITURE ET POSE PORTILLON - JARDIN M	1 815.00		
				NOURY AGENCEMENT	CP2022 LOT 9 NOURY AMENAGEMENT	118 136.83		
				SERRES YVON - ARCHITECTE EXP	REFERE PREVENTIF TRAVAUX SOLDE	788.33		
Total 23						1 197 443.93		
Total général						1 320 954.70	880 030.75	

Monsieur le Maire se retire de la séance, conformément aux articles L 1612-12 et L 2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ne participe pas au vote.

Madame Marie-Claude LAURET, doyenne de l'assemblée, prend la présidence de la séance.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'instruction comptable codificatrice M4,
- Vu le Compte de gestion 2023 transmis par Monsieur Le Receveur,
- Vu le projet de Compte Administratif 2023 transmis,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE PROCEDER** au vote du Compte Administratif 2023 par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et d'investissement
- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2023 établi par Monsieur le Maire, en concordance avec le Compte de Gestion 2023 dressé par le Trésor Public.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité :

Votants	26
Pour	23
Contre	0
Abstentions	3

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.

Le/La secrétaire de séance

Certifié conforme et exécutoire
 Le Maire de Pont de l'Arche.
 Richard JACQUET